

L'association des Gabariers de Chalvignac organise le samedi 07 février 2026 le Raid des Gabariers qui se déroule dans et autour des gorges de la Dordogne.

1. LES ÉPREUVES

Suivant les conditions météorologiques il est possible que les chemins soient boueux, qu'il y ait du brouillard, du vent, de la neige ou du verglas.

Tous les départs et toutes les arrivées se font sur la place du bourg à Chalvignac (halle).

Le Raid des Gabariers se décline en 3 courses et une randonnée pédestre :

- **Le Raid des Gabariers**, course nature de **41 km**. Le départ est fixé à 10h00.
À partir de la catégorie «espoir» (nés en 2006 et avant).
- **La Pierre Nougein**, course nature de **26 km**. Le départ est fixé à 11h30.
À partir de la catégorie «espoir» (nés en 2006 et avant).
- **Le souvenir de Fernand**, course nature de **15 km**. Le départ est fixé à 13h30.
À partir de la catégorie «junior» (nés en 2008 et avant).
- **La Rando de l'Aigle**, randonnée pédestre de **15 km**. Le départ est fixé à 11h45.
À partir de 10 ans (mineurs accompagnés d'un adulte).

Les courses et randonnée sont ouvertes à tous et à toutes, licencié ou non, sous respect des conditions d'âge.

Le parcours de 41 km contient trois ravitaillements.

Le 26 km contient deux ravitaillements.

Le 15 km contient un ravitaillement.

Barrière horaire sur le 41 km et le 26 km : 17 heures 30 au pont du Moulinot. Au delà de cet horaire, le coureur est mis hors course. Il devra restituer son dossard et sa puce.

Précision est faite que le débalisage est effectué par les serre-files (motos).

2. LES CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour valider son inscription, un coureur devra fournir, conformément à la législation en vigueur et selon le cas :

1/ Personnes majeures :

a- Licenciés : licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;

b- Non licenciés : une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

2/ Personnes mineures :

a- Licenciés : licence Athlé Compétition Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées.

b- Non licenciés : signature par les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Nota 1 : Les étrangers, doivent également établir un PPS pour leur participation.

Nota 2 : La présentation des certificats médicaux n'est plus acceptée.

3. INSCRIPTION

Les inscriptions à la **course**, et l'envoi de la copie de la licence ou PPS (et de l'autorisation parentale pour les mineurs) se font exclusivement en ligne via la page d'inscription (avant le 06 février 2026 - 12h) : <https://www.klikego.com>

Les inscriptions à la **randonnée** se font :

- sur Klikego (en priorité),
- par mail ou par courrier (voir bulletin d'inscription en annexe) adressé à :

Office du tourisme de Mauriac
1 Rue Chappe d'Auteroche, 15200 Mauriac

- sur place, le jour de la manifestation.

ÉPREUVE	Tarif
Le Raid des Gabariers 41 km	28 €
La Pierre Nougein 26 km	22 €
Le souvenir de Fernand 15 km	15 €
La Rando de l'Aigle 15 km	15 €

4. ANNULATION D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être faite par mail à l'adresse : raidgabariers.inscriptions@gmail.com

La demande d'annulation sera prise en compte uniquement pour les causes suivantes :

- un accident, une maladie grave ou le décès du coureur lui-même.
- une maladie grave nécessitant une hospitalisation ou un décès atteignant son conjoint ou concubin notoire, ses descendants au premier degré, ce dans les trente jours précédent la manifestation.
- Une blessure ne permettant plus la participation à la course.

En cas d'accident, de maladie grave ou de blessure du coureur, il est nécessaire de fournir un certificat médical attestant la contre-indication à participer à la course. Toute autre cause d'annulation doit être justifiée par un certificat délivré par l'autorité compétente.

Condition d'indemnité : toute demande de remboursement doit nous parvenir accompagnée de certificat médical, au plus tard le 30 janvier 2026, par courrier (cachet de La Poste faisant foi) ou par mail à l'adresse raidgabariers.inscriptions@gmail.com. Les demandes seront traitées dans le mois qui suit l'épreuve. En cas de demande d'annulation, le remboursement des droits versés à l'inscription se fera moyennant une retenue de 3 € pour frais de dossier.

5. MODIFICATION DES PARCOURS OU ANNULATION DE LA COURSE

En cas de conditions météo trop défavorables, l'organisation se réserve le droit de retarder, d'arrêter les courses ou de modifier les parcours.

En cas d'annulation de la course avant le départ (météo exécrable, situation sanitaire liée au covid-19, autre motif de force majeure), l'inscription est conservée et reportée à l'année suivante.

ATTENTION ! Le remboursement ne sera pas proposé dans ce cas.

6. ÉQUIPEMENTS RECOMMANDÉS

- Bâtons.
- Gobelet personnel (type éco-tasse) pour les ravitaillements.
- Réserve d'eau d'au moins 0,75 litre.
- Vêtements adaptés dont coupe-vent ou vêtement contre la pluie.
- Pour les coureurs du 41 km : Frontale, couverture de survie ou dispositif à haut facteur de réflexion.

7. ACCUEIL ET RETRAIT DES DOSSARDS ET DES PUCES

Pour l'ensemble des courses, le dossard est disposé à **l'avant du coureur, sur le torse ou la cuisse** afin d'être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Le port de ce dossard sur le sac ou sous un vêtement n'est pas autorisé (afin de permettre le pointage aux points de contrôle).

Retrait des dossards et des puces à partir du samedi 07 février 2026, place du Bourg à CHALVIGNAC à :

- **8 h 30 pour le 41 km,**
- **9 h 30 pour la randonnée,**
- **10 h 00 pour le 26 km,**
- **12 h 30 pour le 15 km.**

Pour le chronométrage, une puce sera fixée sur la cheville.

Cette puce doit être rendue obligatoirement en même temps que le dossard à l'arrivée.

En cas de perte, de casse ou de non-restitution de cette puce, elle sera facturée 10 €.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

8. SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Il est obligatoire de respecter le code de la route lors des traversées de routes, les coureurs ne sont pas prioritaires. La surveillance médicale est assurée par un médecin et une association de secouristes, des postes de secours sont disposés aux points stratégiques précisés lors des consignes de course.

L'Association des Gabariers de Chalvignac se réserve le droit d'instaurer des délais de passage, de modifier certaines portions ou la totalité des épreuves si les conditions météorologiques sont de nature à mettre en péril la santé ou la sécurité des participants, et d'arrêter, sur avis médical, tout coureur présentant des signes de défaillance physique. Un coureur pris en charge par un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions (dont interruption éventuelle de la course).

Le dispositif de sécurité est identique pour l'ensemble des participants, majeurs et mineurs.

9. ABANDON

En cas d'abandon un coureur doit obligatoirement se faire connaître à l'arrivée et restituer son dossard et sa puce. Le responsable du poste de contrôle invalide définitivement son dossard en le récupérant.

10. PÉNALISATION-DISQUALIFICATION

En s'inscrivant à l'une des 3 courses ou la randonnée, les coureurs s'engagent à :

- ne pas utiliser de moyens de transport.
- respecter l'environnement traversé.
- suivre le parcours balisé.
- ne pas jeter de déchets sur le parcours.
- porter le dossard de manière visible durant la totalité de l'épreuve.
- porter assistance à tout coureur en difficulté.
- si nécessaire se laisser examiner par un médecin et respecter sa décision.
- rendre son dossard si la barrière horaire est dépassée.

Le manquement à l'une de ces règles par un coureur est susceptible d'entraîner une disqualification immédiate sans aucune possibilité de faire appel de cette sanction.

11. ASSURANCE / RESPONSABILITÉ

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'Association des Gabariers de Chalvignac à l'assurance GROUPAMA. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire à une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques. En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale) la responsabilité de l'organisation est dégagée.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entièvre responsabilité des concurrents avec dénonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de dommage et séquelles durant l'épreuve ou après l'épreuve.

12. CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

Pour chaque course un classement général homme et femme est établi ainsi que pour chaque catégorie d'âge. Une remise de prix s'effectuera sur le site d'arrivée à 17 h 30 pour les trois premiers femmes et hommes de chaque course. Pas de remise des prix par catégorie.

Les résultats seront disponibles sur le site Cantal Chrono et la page Facebook de l'association des Gabariers de Chalvignac (@Raiddesgabariers).

13. DROIT À L'IMAGE

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve ; il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Renseignements :

Association des Gabariers de Chalvignac
Le Bourg
15200 Chalvignac

Tel : 06 44 28 12 62
Mail : raiddesgabariers@gmail.com
Facebook :@Raiddesgabariers

RAID DES
Gabariers

BULLETIN
D'INSCRIPTION

RANDONNÉE

15/02/2025

NOM :

PRÉNOM :

SEXÉ : F H

ADRESSE :

CODE POSTAL :

VILLE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE :

RANDO 15 KM - 15€

REPAS ADULTE [17 €] - QUANTITÉ :

REPAS ENFANT [8 €] - QUANTITÉ :

TOTAL

€

[PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE : LES GABARIERS DE CHALVIGNAC]

BULLETIN D'INSCRIPTION (ET AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS DE 14 ANS OU PLUS)

JOINTS À RETOURNER À :

**OFFICE DU TOURISME DE MAURIAC
1 RUE CHAPPE D'AUTEROCHE
15200 MAURIAC**

**OU INSCRIPTION EN LIGNE SUR
WWW.KLIKEGO.COM**

RAID DES
Gabariers

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION
À LA COURSE POUR LES MINEURS

JE SOUSSIGNÉ, _____

AUTORISE MON ENFANT _____

NÉ(E) LE _____ À _____

À PARTICIPER À LA COURSE DE 15 KM LORS DE L'ÉVÉNEMENT « RAID DES GABARIERS » QUI AURA LIEU LE 15 FÉVRIER 2025 ET CELA DANS LE CADRE RÉGI PAR LE RÈGLEMENT DE LA COURSE.

J'ATTESTE QUE MON FILS/MA FILLE EST APTE PHYSIQUEMENT À PARTICIPER À CETTE COURSE ET AUTORISE À CE QUE LUI SOIENT PRODIGUÉS LES PREMIERS SOINS EN CAS D'ACCIDENT.

À _____ LE _____ SIGNATURE :

RAID DES
Gabariers

AUTORISATION PARENTALE DE PARTICIPATION
À LA RANDONNÉE POUR LES MINEURS

JE SOUSSIGNÉ, _____

AUTORISE MON ENFANT _____

NÉ(E) LE _____ À _____

À PARTICIPER À LA RANDONNÉE LORS DE L'ÉVÉNEMENT « RAID DES GABARIERS »
QUI A LIEU LE 15 FÉVRIER 2025, ET CELA DANS LE CADRE RÉGI PAR LE RÈGLEMENT.

IL/ELLE SERA ACCOMPAGNÉ(E) DE L'ADULTE SUIVANT : _____

J'ATTESTE QUE MON ENFANT EST APTE PHYSIQUEMENT À PARTICIPER À CETTE
RANDONNÉE ET AUTORISE À CE QUE LUI SOIENT PRODIGUÉS LES PREMIERS SOINS
EN CAS D'ACCIDENT.

À _____ LE _____ SIGNATURE :